



PROCRÉATION ET RELIGION

La conception in vitro, une nouvelle image du début de la vie

Par le Dr. Dalil BOUBAKEUR
Recteur de l'Institut Musulman
De la Mosquée de Paris

Montpellier, le 16 décembre 2010

L'un des objectifs essentiels de la famille musulmane dans ses traditions arabo-sémitiques, a été et reste de donner la vie à une descendance importante afin d'assurer une postérité nombreuse. La reproduction est donc encouragée dans l'Islam. Surtout celle des garçons capables de transmettre et de perpétuer le clan, la tribu et même la religion des ancêtres.

Le patrimoine génétique par la préservation de la filiation patrilinéaire (an Nassab) fait l'objet de toutes les recommandations religieuses.

Les filles n'ayant pas cette qualité reconnue dans la période tribale antéislamique pouvaient même être enterrées vives (Coran 81-8).

« À la fillette, il sera demandé quel crime elle aura commis pour avoir été tuée ».

L'absence de descendance mâle est regardée comme un signe de non postérité : Al ABTAR, tel un animal mutilé est la dénomination d'un homme sans descendant mâle. L'infertilité du couple : c'est Al «UQM, être «aqim, stérile.

Le Prophète de l'Islam ne put avoir de fils viable, mais il eut quatre filles. La stérilité dans l'Islam est donc considérée comme une déficience organique du couple. Elle a suscité de nombreuses démarches religieuses ou folkloriques, parfois superstitieuses irrationnelles pour permettre la procréation (prières, visites pieuses, sorcellerie, maraboutisme, rites ancillaires, sources miraculeuses...).

La stérilité du couple considérée aussi comme une forme de défaut de santé a rappelé aux sujets atteints la « nécessité des soins » en cas de maladie ou de déficit requérant la médecine comme devoir dans l'Islam.

Hadith : « Dieu n'a pas fait descendre sur terre une maladie sans avoir fait descendre en même temps son remède » (Abu Horeira). Parfois le besoin d'enfant devient une situation perturbante et grave pour certains couples et être cause de séparations.

Dans l'Islam, l'adoption (Al TABENNI) n'est pas autorisée. Seule la Kaffala l'est.

Causes des stérilités masculines

Elles sont liées à la rareté des spermatozoïdes, à leur qualité, leur mobilité, à leur nombre, aux orchites (oreillons), la varicocèle, la Tératospermie voire la Zoospermie, le diabète...

Les stérilités féminines assez nombreuses deux tiers de stérilité dépendent de dérèglements hormonaux, de la pilule contraceptive (F. Quéré), de salpingites, de thromboses tubaires, de malformations de l'utérus, de dysfonctionnement ovarien ou sont parfois liées à des anticorps anti-spermatozoïdes.

Ces causes sont assez nombreuses et parfois curables. Mais en 1978, la première fécondation In Vitro réalisée par Edwards à Londres et aboutissant à la naissance d'une fille a ouvert des possibilités nouvelles. Par la suite Amandine naît en 1982, à Antoine Beclère (Clamart).

L'Islam ne s'oppose pas à la procréation médicalement assistée à condition que les deux gamètes mis en présence soient d'origine strictement du père et de la mère, c'est-à-dire du couple légitime sans aucune interférence de gamète extra-conjugal (ni insémination par don anonyme, ni don d'ovocyte, ni grossesse pour autrui [par GPA] permise) sous peine de péché d'adultère.

L'Islam protège le patrimoine génétique du couple légitime capable de transmettre la filiation, la religion, une vie sociale réglée, et la morale.

L'Islam estime que toute procréation (Takhliq) procède de la volonté de Dieu. Et qu'il s'agit d'un processus créatif guidé.

Coran 87 – 1,3 — Al A'la) : « *Glorifie le nom de ton seigneur Très Haut qui a créé (FA SAWWAH), qui a déterminé, guidé...* » (la vie)

Cette vie qui procède d'un souffle vital protégé et unique.

Coran IV-1 (an Nîsa) : « *Craignez votre Seigneur qui vous a créées d'un souffle unique* ».

Cette vie doit être protégée avec vigilance :

Coran VII-189 (al A'raf) : « *C'est Lui qui vous a créées d'un seul être il a tiré son épouse* ».

Coran 86-4 : « *Il n'y a pas d'âme qui n'ait sur elle un gardien* »

Ces principes imposent :

- Le respect de la dignité de l'être à venir, une dignité inviolable (art.1 de la Charte Européenne des Droits de l'Homme)
- L'interdiction de toute discrimination fondée sur les caractères génétiques (art.21 de la même Loi).

Enfin, la transformation des caractères génétiques dans le but de modifier la descendance de la personne est interdite dans la même loi (1994).

Dans tous ces faits, l'Islam insiste :

- Sur la vie sacrée (Coran VI-151).
- La dignité humaine inviolable en toutes circonstances.
- La non-discrimination sur des critères génétiques
- La nécessité d'assurer au développement embryonnaire son évolution naturelle.

Dans l'Islam seul Dieu crée la vie humaine (Coran 40-68 — al Ghafir)

La vie de l'homme est identifiée dans un être corporel doué d'esprit et de liberté. Dans l'Islam, c'est l'âme (al Rûh) qui caractérise l'existence de la Personne.

Cette âme, ce Rûh, est insufflée au bout d'un processus nettement décrit dans le Coran.

Le Coran (23-12, Az Zumar) décrit ainsi l'embryon

Coran : « Nous avons créée l'homme d'un extrait d'argile et nous en fîmes une goutte de sperme (Nutfâ) déposée en un réceptacle sûr (fî Qarârin makînin), puis avons formé (Khalaqna) de cette goutte une adhérence ("alâqa"), puis en avons fait une masse (mudhgha) et de cette masse avons fait des os, des muscles. Ensuite nous l'avons transformé en une tout autre création (Khalqan Âkharan). Dieu est le meilleur des créateurs ! (Allahu Ahsanu-l-Khaliqin) ».

Le Droit islamique estime qu'au bout de quatre phases de 30 jours l'esprit (Rûh) est insufflé dans l'embryon, 120 jours. Le Talmud indique 40 jours pour les mêmes faits, à partir desquels le fœtus acquiert le statut de nafs, personne humaine.

Le Coran 39-6 (Az-Zumar) indique que cette embryogenèse s'est faite par phases de créations successives (Atouar).

Le mariage avec une juive ou une chrétienne est autorisé si la descendance reste dans l'Islam.

La fécondation In Vitro résulte de la mise en contact, dans une éprouvette des spermatozoïdes avec les ovocytes obtenus par stimulation ovarienne. La culture dure d'un à trois jours dans des milieux spécifiques à 37°. Un de ces embryons sera transféré dans l'utérus maternel. Les embryons excédentaires seront congelés. D'où résulte un problème de tri et de choix des embryons surnuméraires au destin inconnu.

Au stade Blastocyste

Peuvent se poser, pour les couples à risque, le diagnostic préimplantatoire — DPI dont les indications sont très précises.

Et, ultérieurement le diagnostic prénatal (DPN) pour la détection de la trisomie 21.

Ceci peut aboutir à une interruption de grossesse : (trisomies graves, malformations léthales...)

Il faut éviter le risque eugénique.

L'Islam reste très restrictif en matière d'IVG, mais permet l'ITG en cas de risque pour la mère ou pour l'enfant.

Le DPI est un énorme progrès dans la détection de malformations gravissimes, incurables ou létales. Le diagnostic Génétique s'effectue dès le stade de **Blastomère**, c'est-à-dire à dater du 3° jour de la fécondation, dès la constitution des 6 premières cellules embryonnaires.

Le DPI est une assistance médicale à la Procréation (**AMP**). C'est un acte médical strict indiqué dans le cas **d'un couple à risque** particulièrement concerné par la recherche de maladie grave : mucoviscidose, **trisomie 21**, cancer, maladie de Steinert, chromosome X, HTA, etc. . Ces recherches à un stade précoce supposent une bonne connaissance des processus vitaux.

Le DPI ne peut être utilisé à des fins de sélection, quelles qu'elles soient.

Les juristes musulmans considèrent que l'embryon n'existe en tant qu'être humain dans le cas de F.I.V qu'à partir de son implantation (nidification) dans la muqueuse utérine. Le D.P.I. et autres interventions peuvent donc avoir lieu jusqu'au **21^o jour de son évolution**, lorsque le bouton embryonnaire devient visible.

À noter que depuis 1988, la Grande-Bretagne et l'Espagne qualifient de PRE-EMBRYON l'embryon surnuméraire jusqu'à 14 jours.

Environnement

À la fécondation de l'ovule, l'être vivant forme une **unité**, le **zygote**, mais il ne s'intègre en **un tout fonctionnel** que progressivement. L'origine génétique n'est pas la seule à déterminer la formation du système nerveux.

L'**environnement biologique** permet à l'embryon des expériences de natures sensori-motrice, cognitive, socio affective et d'autres stimulations biologiques pour développer les fonctions nerveuses supérieures et donc une vie consciente.

Ainsi la vie dès son début, nécessite une **PRÉSENCE**. Une carence dans ce domaine peut aboutir à des conséquences graves.

C'est cette double détermination entre génétique et environnement qui permet aux 100.000 gènes de former les 100 millions de neurones et de spécifier un million de milliards de synapses, toutes chargées de signaux, de circuits, et de signes permettant le jeu normal de l'activité cérébrale dès sa formation, ainsi que **L'épigénèse** dès les premières heures de la vie.

Ainsi la Bioéthique dans le domaine de la médecine d'assistance à la procréation et plus encore dans le domaine de la médecine prédictive inclut de plus en plus une éthique de précaution et de responsabilité afin de ménager à l'individu à naître le plus de finalités possibles. Comme le proposent certains, faudra-t-il un droit d'ingérence éthique ?

Pour **Michel SERRES** : « *le Biologiste est engagé par ses recherches à servir l'humanité, non à l'asservir* ».

Cette recherche doit, au niveau de la nouvelle image du début de la vie, apprécier les risques physiologiques et biologiques liés à la manipulation des embryons et à la fécondation in vitro. Il faut, dans cette mesure, prendre conscience des risques liés à **la disparité** des éléments de la parenté, à la rupture de continuité de la vie (congélation des embryons).

Philosophiquement c'est l'ambiguïté des expériences corporelles qui expliquerait la multiplicité des réponses à la question : qu'est-ce que le corps ? Quelle est sa réalité organique, son image, son sens ?

Pour les anciens c'est le SOMA, vocable grec rapproché de sêma qui signifie prison, et peut signifier le **contenu de l'esprit** et qui **l'emprisonne**.

Aujourd'hui, les progrès de la Technoscience médicale permettent par la connaissance des processus de la fécondation, de la guider et :

- D'envisager **l'enfant quand on veut**,
- Et à terme, d'envisager **l'enfant comme on veut**,

Le risque de dérapage vers l'Eugénisme entraîne la mise en garde des religions.

- Ces techniques sur le vivant opposent deux conceptions —Les tenants de l'Essentialisme refusent tout détournement du jeu de la nature dans le déroulement de la vie.
- Les Utilitaristes pour qui l'ordre naturel importe peu, devant tout bénéfice escompté dans le progrès du sujet vivant.

C'est cette dernière conception qui a permis de réaliser le clonage de la brebis Dolly en 1997. Le clonage humain est interdit comme mode de reproduction asexuée depuis 1998 : car il viole la dignité et l'unicité sacrée de l'être humain. En revanche le clonage thérapeutique d'organes ne subit cet interdit ni par la bioéthique ni par l'Islam.

En conclusion

Le statut de l'embryon en tant que forme cellulaire en évolution et potentialité d'être humain ne peut définitivement être fixé.

Nous avons vu que l'embryon n'atteint sa qualité humaine qu'à l'implantation de l'œuf pour deux raisons :

- 1) Parce qu'il entre en contact avec les lacs sanguins maternels
- 2) Et avec l'environnement introduisant cet embryon dans l'humanité.

C'est seulement à ce moment qu'il atteint le statut de sacré du point de vue religieux. Le Coran dit « *nous vous avons créés d'un homme et d'une femme, et avons fait de vous des peuples et des tribus seulement afin que vous vous connaissiez les uns les autres* ».